



Pour une jeunesse libre : créons l'allocation d'autonomie jeunes !

La société française a un angle mort, et cet angle mort est la jeunesse. Il est toujours plus demandé aux jeunes : d'être résilients, engagés, de s'adapter. Et pourtant, la seule chose qu'il leur est offerte en retour est une absence de stabilité, une exclusion des droits. La jeunesse devrait être l'âge de l'émancipation et de la liberté, mais pour un trop grand nombre, elle est devenue l'âge de la précarité et de la dépendance.

Depuis trop longtemps, les jeunes sont mis de côté sans qu'une attention ne soit portée à leur pouvoir de vivre. Un jeune sur quatre vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. Contraints d'accepter des emplois précaires pour financer leurs études ou se lancer dans la vie active, beaucoup sacrifient leur santé et leur réussite, quand ils ne doivent pas choisir entre manger et se déplacer. Près de 18% des étudiants ont recours à l'aide alimentaire, et 36% d'entre eux présentent des signes de détresse psychologique.

Nous, Jeunes Socialistes, refusons l'idée que la jeunesse se forge dans la difficulté et qu'il faille « apprendre à se débrouiller ». Vivre dignement ne doit pas être un luxe conditionné par la seule solidarité familiale. Attaché les jeunes à leurs parents ne fait que reproduire et accentuer les inégalités sociales. Le système social français, en persistant à considérer les jeunes comme des enfants à charge et en ne favorisant pas leur autonomie, recrée des formes de déterminisme social qui sont inacceptables.

Notre socialisme est synonyme de la transformation radicale de la société pour faire advenir l'égalité. Nous proposons une véritable politique d'émancipation et assumons une rupture dans la manière de penser la jeunesse.

Nous défendons la création de l'Allocation d'Autonomie Jeunes (AAJ) :

- Universelle et individualisée : un droit ouvert à toutes et tous les jeunes (étudiant(e)s, lycéen(ne)s professionnel(le)s, apprenti(e)s, jeunes en recherche d'emploi, etc.) pour leur permettre d'accéder à l'autonomie sans dépendance familiale et sans prendre en compte les revenus parentaux.
- Digne : son montant doit être fixé à hauteur du seuil de pauvreté augmenté de 10%. C'est la seule façon d'assurer des conditions de vie et d'études véritablement dignes, et de mettre fin à la précarité des jeunes. Son montant serait dégressif en fonction des revenus du jeune.
- Condition de l'émancipation : en garantissant des ressources autonomes, l'AAJ donne aux jeunes la liberté de construire son parcours, de se former et de s'engager, sans être contraints de choisir d'entrée prématurément sur le marché du travail, avec un contrat précaire, au détriment de sa réussite.

Cette mesure est un acte de justice sociale, une redistribution des richesses et un investissement dans notre avenir collectif. Elle restaure la confiance en la promesse républicaine. En offrant aux jeunes les moyens de leur autonomie, nous faisons reculer la désespérance et la peur du déclassement qui nourrissent l'extrême-droite.